

---

**Nombre de membres en  
exercice:** 11

**Séance du lundi 26 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Corinne GALEY

**Présents :** 11

**Sont présents:** Liliane BAREIL, Nathalie CHABERGE, Nicolas CORMIER, Sylvie DALL'AGNESE, Rémy DAVEZAC, Jean-Michel ETCHEBARNE, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Christophe LEGER, Guy NICOLLAS

**Votants:** 11

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie CHABERGE

---

Madame le Maire accueille les membres du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte.

**Objet: Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération - DE 61 2022**

Madame Corinne GALEY, adjointe au maire, expose aux membres de l'assemblée les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- D'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- De fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- D'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

**Exposé des motifs conduisant à la proposition**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aucun comprend différentes zones à urbaniser et zones urbanisables non desservies par les réseaux qui vont nécessiter à court et moyen termes des investissements conséquents pour la collectivité.

La commune d'Aucun s'est engagée dès 2023 au projet d'aménagement de l'écoquartier de la Lande Carrieu, soit l'extension du bourg-centre d'Aucun comprenant des travaux de réseaux AEP, réseaux secs, voiries, place publique, cheminement doux pour un montant total de travaux estimés à 800 000€.

Les quartiers Le Bourg et Coste Debat, classés en zone AU, feront appel aux mêmes besoins d'aménagement. Et enfin les trois parcelles constructibles (publiques/privées) de la rue du Pé de Bié devront être pourvues des mêmes réseaux.

Afin de financer les équipements publics nécessaires au développement des zones citées ci-dessus, et de sécuriser les moyens financiers de la commune, il est fait la proposition de réviser la taxe d'aménagement et d'instituer une taxe d'aménagement sectorielle.

**Vu** l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

**Vu** les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

**Vu** l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

**Vu** le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**Décide** d'instituer la taxe d'aménagement.

**Décide** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire de la commune d'Aucun,

**Décide** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur les secteurs de l'écoquartier de la Lande Carrieu, des terrains de Pé de Bié, du quartier Le Bourg et Coste-Debat, tels qu'identifiés et présentés en annexe par référence aux documents cadastraux.

**Décide** d'exonérer sur l'ensemble du territoire de la commune d'Aucun comme précisé en annexe :

- Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (art. 1635 quater E, 2° CGI) = 50%
- Abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration Préalable (art. 1635 quater E, 6° CGI) = 100%
- Maisons de santé (art. 1635 quater E, 7° CGI) = 100%

**Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

### **Objet: Marché déneigement et déverglaçage de la route de Couradogue - DE 62 2022**

Joëlle Lanne, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le marché de déneigement de la Route de Couradogue arrive à son terme (renouvellement tous les 3 ans) et que le Conseil Départemental lance un nouvel appel d'offre pour sélectionner le prestataire qui prendra en charge le déneigement à partir du 21 novembre 2022, pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois.

La commune doit candidater à l'appel d'offre avant le 11 octobre 2022.

Après discussion avec le responsable départemental du secteur, il est proposé de majorer les tarifs 2018 comme suit :

- Augmentation du forfait de mise à disposition (forfait dû par le département qu'il y ait ou pas de la neige) de 2,5 % par rapport aux propositions établies en 2018 pour le précédent marché, soit 41 000 €
- Augmentation du tarif horaire (chaque heure réalisée par nos agents est refacturée au département) pour la prestation de déneigement et la prestation de raclage et salage, de 3,7% par rapport aux propositions établies en 2018 pour le précédent marché, soit 140 € / heure pour chacune de ces prestations.
- Le forfait pour Transmission d'information concernant l'état des routes et la gestion de la signalisation reste inchangé, soit 4 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité la validation de cette proposition et charge Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires pour répondre à cet appel d'offre.

### **Objet: Adhésion au Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre - DE 63 2022**

Le Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre est engagé dans une démarche de révision de ses statuts qui prévoit l'adhésion de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, suite à la cessation d'activités de la régie intercommunale du col du Tourmalet reprise par la SEML Grand Tourmalet.

L'adhésion au Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre s'inscrit dans les actions de promotion touristique portées par la communauté de communes.

Le Conseil communautaire, réuni le 27 juin dernier, a délibéré favorablement pour l'adhésion de la CCPVG au syndicat mixte et sa cotisation à hauteur de 3 727 € (Crédits prévus au budget). Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'adhésion au Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre.

#### **Objet: Partenariat Parlem 2022-2023 - DE 64 2022**

Joëlle LANNE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de renouvellement de partenariat avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et l'association PARLEM, pour le financement du programme d'apprentissage de l'occitan à destination de tous les enfants des écoles du département.

Ce dispositif étant apprécié par les enseignantes, les enfants et les familles, Joëlle LANNE suggère à l'assemblée de valider la proposition du Conseil Départemental.

La participation du RPCI s'élèvera à 715,00 € pour les classes primaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la proposition de renouvellement de l'intervention de l'Association PARLEM pour un montant de 715,00 €,
- autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association PARLEM.

#### **Objet: Demande d'extension du réseau électrique - GARENCON - DE 65 2022**

Joëlle Lanne, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la demande d'extension du réseau public d'électricité de Mr Thierry Garençon propriétaire sur la commune d'Aucun des parcelles B 805-800-824-829.

Suite à la demande d'urbanisme - CU 065 045 22 00002- de Mr Garençon, les réseaux ont été consultés. ENEDIS a procédé à l'étude technique de l'extension demandée, et le SDE65 a élaboré l'étude financière de cette même extension dont le montant de l'opération s'élève à 14 000 € avec une participation du SDE65 de 5600 €.

Concernant le financement du coût de l'extension restant à charge, soit 8 400 €, et conformément à l'article L 332-15 (3°alinéa) du Code de l'urbanisme, en ce qui concerne le réseau électrique, le demandeur sera redevable du branchement et de la fraction de l'extension du réseau public située sur le terrain d'assiette de l'opération. La fraction de l'extension située sous la servitude privée fait partie intégrante du terrain d'assiette de l'opération et est donc à la charge du demandeur.

**Sous réserve que le pétitionnaire prenne à sa charge les frais d'extension**, que la convention de réalisation de l'extension entre la commune et le pétitionnaire soit signée, le Conseil Municipal à l'unanimité **donne son accord** pour la réalisation des travaux.

Les sujets de délibération étant traités, le Conseil Municipal passe aux questions diverses.

## Questions diverses:

### 1 Zones humides

Guy Nicollas, Adjoint au Maire, fait un point sur l'état d'avancement du projet d'aménagement de la zone humide de la Hiasse (entrée de village) et la zone humide en dessous du pont de Cradey.

La Commune a confié ce dossier au PLVG car il rentre dans le champ de ses nouvelles compétences. C'est un projet pilote et porteur pour le PLVG qui prend en charge l'intégralité de sa réalisation (maîtrise d'œuvre, travaux, dossier de financement...).

Ce nouvel aménagement comprendra l'entretien de ces zones, la création d'un cheminement et d'un sentier d'interprétation équipé de panneaux pédagogiques sur les milieux aquatiques, les risques d'inondation... Une présentation complète du dossier par un technicien du PLVG est prévue lors d'un prochain conseil municipal.

### 2 Pont au-dessus du Moulin communal

Guy Nicollas fait part à l'assemblée que, suite à une inspection des ponts de la commune par le bureau d'étude APAVE, il a été relevé la dangerosité du pont en béton au-dessus du Moulin. Ce dernier devra être détruit et remplacé par un passage à gué.

### 3 Repas de fin de l'été

Nathalie Chaberge, Conseillère municipale, fait le bilan du repas organisé le 28 août dernier.

Cet évènement s'est très bien déroulé, sous un beau soleil d'été, au son des chants d'Eths d'Azu.

Une centaine de personnes ont participé au repas et ont été très heureuses de se retrouver après deux années sans fête. Certaines étaient absentes car en congés.

Il est proposé d'organiser une réunion en fin d'année ou au début de l'année prochaine, afin de programmer toutes les fêtes et animations de la Mairie.

### 4 Enfouissement des Réseaux

Patrick Lagües, Adjoint au Maire, informe que les travaux d'enfouissement des réseaux EDF, Telecom et l'installation des nouveaux candélabres de l'éclairage public dans la Rue des Sablés, la rue du Pé de Bie et le chemin des Terrières ont commencé et avancent bien.

Ces travaux sont prévus pour une durée de 90 jours, mais risquent de se poursuivre jusqu'au printemps 2023.

### 5 Exposition "Risques Majeurs"

Liliane Bareil, Conseillère municipale, chargée de la mise en place du Plan de Sauvegarde Communal (PCS) a organisé en partenariat avec le CPRIM et le PLVG, une exposition sur « LES RISQUES MAJEURS dans le Val d'Azun », qui s'est déroulée du 22 au 26 août 2022, à la salle des fêtes d'Aucun.

Elle avait pour objectif de sensibiliser le grand public aux risques auxquels ils peuvent être exposés, risques accrus avec les effets du changement climatique.

Cette exposition était composée de :

- différents panneaux expliquant les risques naturels sur le massif des Pyrénées

- d'une maquette réalisée par les enfants de l'école du RPCI (dans le cadre d'un programme éducatif sur les risques en Val d'Azun).
- de deux projections de films sur les inondations à Aucun en juillet 2018 et la crue de juillet 2013 en Vallée des Gaves
- les outils permettant de déclencher l'Alerte : le Plan Local de Sauvegarde (PCS), des talkies walkies...
- une conférence sur « La terre tremble en Val d'Azun » animée par Mr Guy SENECHAL sismologue, enseignant chercheur et maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Huit personnes en moyenne par jour sont venues visiter l'exposition et échanger sur le sujet.

Une trentaine de personnes ont assisté à la conférence de Mr Sénéchal qui fut riche en échanges qui se sont poursuivis à l'occasion d'un apéritif.

Retour d'expérience : l'exposition et la conférence sont des outils qui semblent pertinents pour sensibiliser la population aux Risques Majeurs. Elles seront donc à renouveler dans le temps, sur divers thèmes, pour instaurer une certaine culture du risque.

## 6 Fêtes des Cadets

Comme chaque année au mois de septembre, les habitants des villages d'Aucun, Bun, Ferrières et Estaing se sont retrouvés pour un moment de convivialité.

Au programme : randonnée dans les Paillassas pour arriver jusqu'au Moulin restauré au bord du Boularic, avec visite du chantier et terminer enfin autour d'un pique-nique commun. Une trentaine de personnes étaient présentes.

## 7 Journées écoquartier

Le projet de l'écoquartier redémarre par deux journées d'échanges, les 12 et 13 octobre prochain et seront animés par l'équipe de Thal'Archi, le maître d'ouvrage choisi pour poursuivre le projet. Pour ce faire, une campagne e-mailing a été adressée à l'ensemble de la population du village, à toutes les mairies du Val d'Azun, à la CCPVG, au PLVG et aux partenaires de la Mairie.

La séance est levée à 22H30.